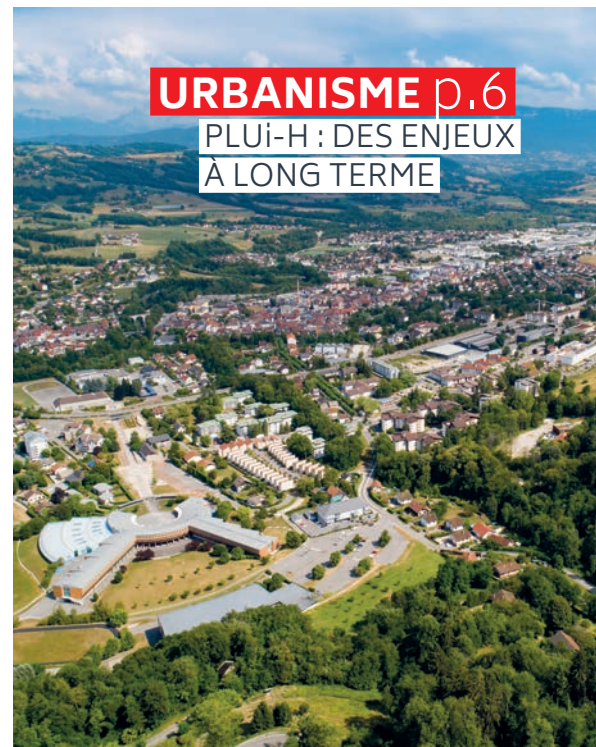


LA REVUE

#1

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE 1^{er} SEMESTRE 2019



URBANISME p.6
PLUi-H : DES ENJEUX
À LONG TERME



INFRASTRUCTURES p.8
GYMNASÉ
INTERCOMMUNAL



J'YBUS p.10
LE RÉSEAU
QUI VOIT PLUS LOIN



ÉDITO

LA REVUE

éditée par la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie

3 place de la Manufacture - BP 69
74 152 Rumilly Cedex - France
Tél : 04 50 01 87 00
contact@rumilly-terredesavoie.fr

- Parution : juillet 2019
- Directeur de la publication : Pierre BLANC
- Conception éditoriale & rédaction : Floriane BERTEZ - Comelem
- Conception graphique & mise en page : Géraldine CHAMOIX - Kalistene
- Coordination du projet : Service Communication et Stéphane DELEAGE - Kalistene
- Crédit photos : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie - Balthazar iStock - Gilles Lansard / OT Rumilly-Albanais
- Impression : Groupe Est'Imprim
- Tirage : 14 000 exemplaires

Remerciements à l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes et aux partenaires et associations du territoire qui ont bien voulu témoigner.

INFOS

Vous souhaitez suivre l'actualité de votre territoire ?

Rendez-vous sur www.rumilly-terredesavoie.fr



Pour affirmer notre identité, notre rôle et notre place au centre des territoires d'Annecy et d'Aix-les-bains /Chambéry et suite à une étude image, nous avons adopté un nouveau nom pour notre collectivité, « Rumilly Terre de Savoie » et créé une nouvelle identité visuelle en changeant notre logo. Vous avez tous remarqué ces changements, j'en suis convaincu.

Notre objectif : traduire notre volonté de promouvoir le territoire de notre Communauté de Communes, territoire attractif d'équilibre entre ville et campagne, avec un développement valorisant et préservant la qualité de vie. D'ici la fin d'année, nous mettrons en place tous les outils à notre disposition.

Rumilly Terre de Savoie a progressivement récupéré de nouvelles compétences majeures lui permettant de poursuivre cette ambition : eau assainissement, traitement des déchets, déplacements - notamment avec les transports en commun - PLUi-H, compétence économique entre autres.

Cela a bien évidemment entraîné un renforcement de notre structure, surtout en termes de moyens humains. Notre besoin d'améliorer la communication interne et de favoriser le sentiment d'appartenance de nos agents à leur intercommunalité nous poussent à perfectionner l'intranet existant et à développer d'autres outils - peut-être un journal interne.

Suite aux compétences prises en charge, Rumilly Terre de Savoie est aujourd'hui très présente dans votre vie quotidienne : vous êtes concernés par ses choix, ses projets, son action au jour le jour.

La mise en place d'une stratégie de communication et des outils qui l'accompagnent devient indispensable : nouvelle revue, site internet attractif, présence sur les réseaux sociaux.

Vous informer sur les projets et la vie de votre collectivité, faciliter l'accès à cette information, toucher tous les publics pour vous permettre d'être des acteurs de notre territoire : voilà notre ambition.

Pierre BLANC, Président
Communauté de Communes

COMMUNICATION TERRITORIALE : UNE STRATÉGIE CONCERTÉE

FÉDÉRER LES ÉNERGIES ET OPTIMISER LES RESSOURCES

Votre Communauté de Communes a lancé une démarche globale de réflexion autour de son identité en 2017. L'étude d'image a conduit à adopter un nouveau nom, « Rumilly Terre de Savoie » et une stratégie de communication territoriale évolutive, papier et digitale. Explications.

Exit la Communauté de Communes du canton de Rumilly, le territoire porte depuis 2018 le nom fédérateur Rumilly Terre de Savoie. Celui-ci découle de plusieurs mois de travaux qui ont permis de préciser l'image du territoire et de la collectivité.

EN QUÊTE D'ÉQUILIBRE

En question : la notoriété, l'attractivité, les forces et marges de progrès du territoire pour développer un projet porteur à court, moyen et long terme – jusque 2050. **Rumilly Terre de Savoie traduit l'image du territoire, zone d'équilibres** : à la ville-centre répond une campagne préservée, au cœur du territoire historique du Pays de Savoie dont sont issues la Savoie et la Haute-Savoie. Entre les territoires d'Annecy et Aix-les-Bains-Chambéry, Rumilly Terre de Savoie combine ville et campagne, dynamisme et ressourcement, entreprises industrielles clés et espaces agricoles et naturels préservés.

La nouvelle identité intercommunale vise ainsi à **exprimer la transition et l'attractivité du territoire**, mais aussi à valoriser et préserver sa qualité de vie.

La nouvelle identité visuelle de la Communauté de Communes illustre graphiquement les mêmes éléments, dans un carré rouge conçu comme un tampon ou une empreinte, véritable « signature » du territoire.

STRATÉGIE GLOBALE : PAPIER ET DIGITALE

Les nouveaux supports de communication s'inscrivent dans la lignée de la réflexion menée sur l'identité du territoire :

- une revue semestrielle papier conçue pour mettre en perspective vision stratégique à l'échelle du territoire et traduction opérationnelle à travers les services aux habitants,
- un rapport d'activité nouvelle formule, dont l'ambition est d'embrasser les grands enjeux et chantiers de l'année écoulée et actuelle dans un document de synthèse plus accessible pour tous,
- le déploiement d'une stratégie numérique sur les réseaux sociaux (en cours),
- la refonte du site internet et de l'intranet/extranet des agents et habitants (2019/2020),
- le renouvellement de la communication interne auprès des agents intercommunaux.





BUDGET 2019

GÉRER LE QUOTIDIEN, ASSURER L'AVENIR

Le budget 2019 a été approuvé en Conseil communautaire le 1^{er} avril dernier avec un double objectif : accompagner le développement du territoire pour assurer l'avenir et répondre aux attentes des habitants usagers au quotidien.

DU BON SENS AVANT TOUT

A l'échelle du territoire, le budget de la collectivité suit la même logique que le budget d'un ménage. Il associe réflexion et bon sens :

- ne pas dépenser au-delà de sa capacité financière,
- investir avec prudence,
- ne pas surestimer ses capacités de remboursement pour éviter de se retrouver en situation de surendettement.

En fonction de ces critères, la Communauté de Communes définit ses marges de manœuvre financières et la faisabilité de ses projets. Le budget peut alors être construit, en répartissant les ressources dédiées au financement de ses domaines de compétences. **Le partage effectué traduit les choix stratégiques des élus** pour le territoire et ses habitants.

DÉPENSES : AMBITION ET PRUDENCE

L'année 2019 affiche la volonté de maîtriser rigoureusement les dépenses de fonctionnement pour autofinancer les investissements sans avoir recours à l'emprunt.

La mesure est d'autant plus importante que la Communauté de Communes porte **plusieurs projets d'envergure, leviers de développement local**, parmi lesquels :

- le financement d'un tiers lieu ou espace de co-working : 600 000 €,
- le tourisme, via un centre d'hébergement de groupe : 630 000 €,
- l'aménagement de voies structurantes cyclables pour le développement des mobilités douces : 1 030 000 €.

FISCALITÉ : PRÉSERVER LA STABILITÉ

Les taux de la fiscalité locale sont identiques depuis la dernière revalorisation effectuée en 2013, selon le souhait des élus de la Communauté de Communes.

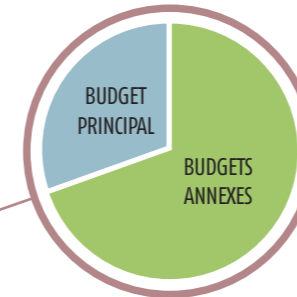
La **stabilité des taux d'impôts locaux est un signe fort**, alors que plusieurs prélèvements ont été réalisés sur les recettes. En 2018, ceux-ci ont atteint près d'un million d'euros :

- 665 000 € pour la contribution au redressement des finances publiques de l'Etat,
- 334 000€ pour le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dotation de solidarité.

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2019	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
Taxe d'habitation	5,32%	X	
Taxe foncière sur le bâti	3,51%	X	X
Taxe foncière sur le non bâti	12,82%	X	X
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10,50%	X	X
Cotisation foncière des entreprises	26,43%		X

Taux votés par la Communauté de Communes (2019)

RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Atténuation de charges	35 000,00 €
Reprise sur provisions	358 924,75 €
Opérations financières	369 298,98 €
Produits exceptionnels	438 270,90 €
Autres produits de gestion	620 202,67 €
Dotations et subventions	8 565 921,18 €
Produits des services	8 858 916,44 €
Excédents reportés	11 773 123,19€
Produit de la fiscalité	14 371 562,70€
Divers et opérations d'ordre	17 287 244,65€

DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL	
Développement économique	2 000 125,09 €
Protection et mise en valeur de l'environnement	422 223,00 €
Politique de logement et du cadre de vie	283 249,00 €
Aménagement du territoire et urbanisme	229 352,55 €
Politique touristique, culturelle et sportive	1 046 976,43 €
Service à la population	297 700,00 €
Voies cyclables	1 030 000,00 €
Équipements sportifs	1 244 018,51 €
Travaux centre technique intercommunal	250 000,00 €
Charges de personnel	1 563 574,00 €
Communication	167 500,00 €
Contingent d'incendie	896 510,00 €
Autres dépenses	1 024 295,66 €
Déficit section d'investissement	362 400,48 €
Annuités d'emprunts	447 084,23 €
Atténuation de produits	8 246 609,69 €
Dépenses imprévues	1 174 363,36 €
Opérations d'ordre (dont autofinancement)	3 767 600,00 €

Données budgétaires regroupant les opérations de fonctionnement et d'investissement

TRANSPORT ET GEMAPI : DEUX COMPÉTENCES CLÉS

> 2019 est l'année phare pour la **compétence Transport** de la Communauté de Communes : le réseau urbain ouvre aux usagers dès septembre. Ce service est en partie financé par la fiscalité : une taxe (versement transport) au taux de 0,35 % axée sur la rémunération des salariés, est appelée mensuellement depuis juillet 2018 auprès des employeurs (11 salariés et plus) des secteurs public et privé.

> Face aux inondations des dernières années, le législateur a confié en 2018 aux intercommunalités la **compétence GEMAPI**, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Les élus locaux assument ainsi depuis plus d'un an de nouvelles missions :

- l'aménagement de bassins hydrographiques,
- l'entretien de cours d'eau, canaux, lac ou plans d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la gestion des digues,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

Pour faire face aux nouvelles dépenses liées à cette compétence, la loi a autorisé un impôt local : la taxe GEMAPI, qui vise exclusivement à protéger les biens et personnes, prévenir les inondations et préserver la qualité de l'eau.

En 2019, le produit fiscal de cette taxe atteint pour le territoire intercommunal 224 138 € et fait l'objet des taux additionnels suivants :

- Taxe d'Habitation : 0,283 %
- Taxe Foncière Propriété Bâtie : 0,192 %
- Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 0,661 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 0,322 %.

BUDGETS ANNEXES	
ENVIRONNEMENT	
Eau potable	7 604 494,78 €
Assainissement	10 977 825,01 €
Élimination et valorisation des déchets ménagers	7 330 512,47 €
TRANSPORTS / DÉPLACEMENTS	
Transports scolaires	2 126 745,89 €
Transports publics de voyageurs et déplacements	1 663 363,51 €
ÉCONOMIE	
Zones d'Activités Economiques	7 253 108,66 €
Immobilier d'entreprises	665 014,25 €

PLUi-H : DES ENJEUX À LONG TERME

LES 5 PILIERS DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'un des éléments clés d'un PLUi-H. Il a été présenté et débattu en Conseil communautaire le 30 octobre 2017 puis le 2 juillet 2018. Il repose sur 5 principes :

- « AFFIRMER une polarité savoyarde pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, centrée sur Rumilly, pôle de services et d'emplois,
- ASSURER une croissance maîtrisée du territoire pour limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels,
- RENFORCER la complémentarité des liens ville-campagne,
- REVITALISER le cœur de ville de Rumilly,
- MÉNAGER ET ENTRETENIR des paysages familiaux, notamment grâce à des aménagements architecturaux et paysagers harmonieux ».

FÉDÉRER LES ÉNERGIES ET OPTIMISER LES RESSOURCES

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) a été arrêté lors du Conseil communautaire du 3 juin 2019. Applicable à l'échelle intercommunale, il s'inscrit dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Albanais. Le projet sera soumis à enquête publique au début de l'automne 2019.

UN CHANTIER DE LONGUE HALEINE

En mars 2015, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'un PLUi-H à l'échelle des 18 communes de son territoire. Ce document d'urbanisme s'appuie sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Albanais, qui avait vocation à aménager le territoire en tenant compte de l'offre et des ressources de chaque commune.

Après 4 années de travaux en co-construction avec les communes et les partenaires, le PLUi-H devrait être approuvé début 2020, après la phase d'enquête publique d'une durée d'un mois à partir de fin septembre 2019. Au cours de la procédure d'élaboration, différents outils d'information et de concertation ont été mobilisés,

notamment 11 réunions publiques aux phases clés de l'élaboration du document. Le PLUi-H exprime le projet politique pour un développement équilibré du territoire de la Communauté de Communes à l'horizon 2030, avec une préoccupation forte en matière de préservation des ressources et espaces naturels et agricoles. Il est à la fois :

- un document stratégique qui a vocation à mettre en cohérence les politiques publiques communautaires, notamment en termes d'habitat et de transports et à les traduire dans l'espace,
- un cadre pré-opérationnel qui détermine les conditions du développement du territoire,
- un outil réglementaire qui fixe les règles d'utilisation des sols sur le territoire de la Communauté de Communes, auxquelles doivent se référer les maires des communes.

PRÉSERVER LES GRANDS ÉQUILIBRES

L'enjeu initial, toujours d'actualité, vise à maintenir et accompagner la qualité de vie sur le territoire, dans le respect des équilibres locaux : ville et campagne, entreprises industrielles et agriculture, environnement paysager préservé et réseau de déplacements performant...

Le PLUi-H fixe des objectifs ambitieux pour la qualité de vie de tous :

- « Définir le projet d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté de Communes pour 2030 au sein de l'Albanais, en prenant en compte le développement des territoires voisins, notamment les agglomérations d'Annecy et Aix-les-Bains / Chambéry,
- Renforcer la préservation des espaces agricoles,
- Maintenir le caractère rural du territoire et valoriser le patrimoine naturel et bâti et la qualité du cadre de vie, des paysages et des espaces naturels majeurs de l'Albanais,
- Déterminer le développement de l'urbanisation en préservant les espaces agricoles, naturels et paysagers et en limitant la consommation d'espace, en favorisant le renouvellement urbain et la densification du bâti existant,
- Renforcer l'attractivité du pôle centre de Rumilly, des bourgs-centres de Vallières-sur-Fier, Sâles et Marcellaz-Albanais et des villages, avec une offre de logements et des commerces de proximité,
- Déterminer les axes structurants de transports et de déplacements du territoire : infrastructures routières, aires de stationnement (covoiturage ou parkings relais), réseau de transports en commun (ferroviaire, bus urbain ou interurbain), déplacements doux (cycles et piétons),
- Consolider et diversifier l'économie locale pour accompagner la croissance démographique,
- Renforcer l'attractivité des secteurs économiques du territoire (agriculture, artisanat, commerce, industrie, tourisme...) en jouant la complémentarité avec les pôles voisins. »

SCoT, PLUi : QUELLE ARTICULATION ?

LE SCoT

> permet d'élaborer un projet stratégique d'aménagement, à l'échelle d'un grand bassin de vie ou d'une aire urbaine. Il fixe des orientations structurantes et permet d'organiser la coopération entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) et intercommunaux, qui doivent être compatibles avec ses orientations. Depuis la loi Alur (2015), la compétence SCoT est obligatoire pour les communautés de communes.

LE PLUi

> permet à un territoire d'exprimer son projet et d'encadrer les aménagements et constructions à venir, pour atteindre ses objectifs. C'est un document d'urbanisme réglementaire et opérationnel. Il doit être compatible avec le SCoT.

CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUi-H

2015	2015-2016	2017-2018	2018-2019	3 JUIN	ÉTÉ	FIN SEPTEMBRE	NOVEMBRE DÉCEMBRE	2020 DÉBUT
MARS Prescription du PLUi-H	Élaboration du diagnostic	Élaboration du PADD	Élaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et du Programme d'Orientations et d'actions (POA) sur l'habitat	Arrêt du projet de PLUi-H	Consultations pour avis des communes et partenaires publics associés	Démarrage de l'enquête publique pour un mois	Finalisation du PLUi-H	Approbation du PLUi-H

UNE INFRASTRUCTURE MUTUALISÉE

Le gymnase intercommunal a été conçu avec un objectif plus large que la seule mise à disposition d'un équipement sportif pour les collégiens. L'investissement de la Communauté de Communes comprend aussi deux salles spécialisées : un mur d'escalade de 13m de haut et un dojo. L'idée est d'accompagner le développement des activités de montagne et des arts martiaux, pratiques en fort développement sur le territoire : à eux seuls, ces 2 clubs locaux (association de judo Pays de Savoie, club d'escalade Albanais Vertical) représentent 1 800 adhérents. Dans le même objectif de mutualisation, la gestion technique des installations et les relations avec les associations utilisatrices des équipements sportifs a été confiée par La Communauté de Communes, par convention, à la ville de Rumilly.

ÉCOUTER LE TERRAIN POUR IDENTIFIER LES BESOINS

Pour Roger Genoud, son président, « la collaboration avec la Communauté de Communes est une vraie reconnaissance de la compétence technique et de l'expertise de l'association Albanais Vertical ». Le projet a intégré dès l'origine un mur en remplacement de celui du gymnase du Champ du comte et la Communauté de Communes a sollicité l'association à chaque étape clé : préciser les besoins, participer à la rédaction du cahier des charges, choisir le prestataire maître d'ouvrage. « Nous avons aussi pu faire intervenir le directeur technique escalade de la FFME pour concevoir le dessin de l'avant-projet. Le résultat est un mur proposant une grande diversité de prises et respectant les critères d'accueil de

compétitions nationales. Seul mur du département à proposer un tel niveau, sur trois pratiques distinctes (zone d'échauffement, difficulté et couloir de vitesse), il a déjà acquis une notoriété régionale, voire nationale. » Côté dojo, « il a fallu mutualiser les moyens pour intégrer le projet de l'intercommunalité : le dojo est partagé avec l'association de karaté », explique Michel Bertry, Président de l'AS Judo Pays de Savoie. « Nous avons demandé deux surfaces de combat homologuées au niveau national, pour que les judokas aient la possibilité de prendre de vrais repères au sol. « Nous avons établi une liste à la Prévert de nos souhaits et besoins en mentionnant nos priorités : tapis, plancher amortissant, dispositif de ventilation pour le confort des pratiquants, vestiaires, salle de convivialité... La Communauté de Communes a ensuite fait ses arbitrages. »

GYMNASSE INTERCOMMUNAL

FÉDÉRER LES ÉNERGIES ET OPTIMISER LES RESSOURCES

2 500 M² SUR 3 NIVEAUX

■ EXTÉRIEUR

> un plateau sportif d'entraînement pour l'athlétisme (anneau sportif, piste de sauts et de lancés, terrain central d'activités engazonné), un parking 40 places jouxtant le pôle d'échange de transport, des sanitaires et locaux de rangements.

■ NIVEAU 0

> une aire d'évolution de 1 000 m² pour la pratique des sports collectifs (handball, basket, volley...), 1 salle d'entraînement pour les arts martiaux avec un dojo (300 m²) et des annexes (vestiaires et bureau), 6 vestiaires (4 pour les élèves, 2 pour les professeurs et arbitres), des sanitaires et locaux de rangements.

■ NIVEAU 1

> un espace de gradins (200 m²/150 places assises) sur l'aire d'évolution, 1 salle d'escalade de 300 m², des bureaux, sanitaires et locaux de rangements.

■ NIVEAU 2

> locaux techniques.

Le gymnase intercommunal du nouveau collège du Chéran a été livré par la Communauté de Communes il y a près d'un an. Le bâtiment a été pensé dans une logique d'optimisation des ressources et des usages. Arrêt sur image, entre visite de chantier et premier bilan auprès des associations utilisatrices.

UN BÂTIMENT À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Adossé au collège, le gymnase constitue pour le territoire intercommunal un investissement d'ampleur : il représente un budget de 5,9 M€ financé par la Communauté de Communes, avec une subvention du Département de plus de 460 000€ et 300 000 € en tant que financement de l'Etat. Sa construction confiée au Cabinet AER Architectes satisfait des objectifs clés pour le territoire :

■ **un projet urbain structurant** : situé en entrée de ville de Rumilly (Madrid), le gymnase est à la croisée des besoins et usages. Il permet de requalifier l'entrée de ville, réduire les déplacements sur le territoire (proximité immédiate du pôle d'échange de transports) et valoriser la proximité de la base de loisirs des Pérouses et des zones d'activités économiques environnantes.

■ **une conception durable exemplaire** : le Département de la Haute-Savoie et Rumilly Terre de Savoie ont travaillé conjointement à l'élaboration du projet collège/gymnase, pour faire des bâtiments une réalisation exemplaire en matière d'éco-construction (bâtiment passif très économe en énergies). Le bois de structure et de la charpente du gymnase est local et issu de forêts certifiées pour leur gestion durable. L'isolation de la toiture et des murs est en paille, matériau à 100% biosourcé, naturel et renouvelable. La Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) associe ainsi respect de l'environnement, préservation des ressources naturelles, qualité de vie et santé des occupants.

■ SAISON

2019-2020

■ **ESCALADE** : Albanais Vertical prévoit d'ouvrir plus de créneaux le week-end pour les grimpeurs autonomes, après avoir validé leur compétence en début d'année.

■ **JUDO** : L'AS Judo Pays de Savoie proposera du sport sur ordonnance et du judo loisirs adultes.

ACCOMPAGNER DES PRATIQUES EN CROISSANCE

Albanais Vertical a signé avec la Communauté de Communes une convention pour la gestion du mur. « Nous avons beaucoup fédéré pour partager les risques liés à la sécurité et avons formé 12 des 30 initiateurs, poursuit Roger Genoud. Les bénévoles réalisent un gros travail pour l'équipement, l'entretien et la gestion du matériel : 15 à 20 voies sont renouvelées à chaque période de vacances, en veillant à tracer des voies adaptées à tous les niveaux. En plus du groupe compétition ados, le club compte des grimpeurs locaux très prometteurs : Anouk Jaubert (club escapilade) est championne du monde 2018 de vitesse, Julia Chanourdie (club Albanais Vertical) championne de



France 2018 de difficulté. Le mur est un investissement d'ampleur, mais le club a énormément de potentiel... ». Michel Bertry apprécie lui aussi les nouvelles perspectives qu'a ouvert le dojo : « nos 700 licenciés viennent de près de 80 communes, avec une forte fréquentation. Depuis la création de l'AS Judo Pays de Savoie, le niveau a



grimpé : désormais, le vendredi soir, tous les meilleurs ont la possibilité de venir, notamment les jeunes des pôles Espoir et France. Le dojo permet enfin de développer des projets que nous ne pouvions pas mettre en œuvre : le sport adapté et le sport santé sont proposés sur des créneaux entre midi et deux et le soir. »

Imaginé dès 2015, J'ybus prend la route : le réseau de transports urbain de RUMILLY TERRE DE SAVOIE ouvre le **14 septembre 2019**.

J'ybus
SE DÉPLACER À RUMILLY



À la clé pour tous les usagers : une nouvelle vision de la mobilité sur le territoire.

J'YBUS, LE RÉSEAU

QUI VOIT PLUS LOIN

LES ÉTAPES POLITIQUES DU PROJET

2011
Lancement du Schéma directeur des déplacements et infrastructures

2013
Prévision de création du réseau de bus urbain à Rumilly

2014
Prise de compétence « organisation et gestion du transport public de personnes »

2015
Entrée de la Communauté de Communes dans le capital de la Sibra transformée en Société Publique Locale (SPL)

2015-2017
Étude opérationnelle de constitution du réseau par la Communauté de Communes et la Sibra

2017
Vote du projet définitif de création du transport public urbain et instauration du versement transport

2019
25 MARS
Adoption du contrat d'obligations de service public (COSP) entre la Communauté de Communes et la Sibra pour l'exploitation du réseau.

PROPOSER UN RÉSEAU POUR TOUS

La Communauté de Communes met en œuvre une politique ambitieuse de déplacements urbains. J'ybus offre aux habitants et visiteurs un **service de proximité performant** qui répond aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la ville de Rumilly. **Le réseau accompagne ainsi le développement de la ville**, pour tous les usagers :

- une offre de transport public adaptée aux rumilliens et aux visiteurs,
- un service de qualité et de proximité,
- un réseau qui tient compte des évolutions de la ville de Rumilly,
- un moyen de déplacement pour les personnes non motorisées.

DÉVELOPPER L'INTERMODALITÉ

Rumilly Terre de Savoie souhaite **développer l'interconnexion avec les bassins de vie d'Annecy et d'Aix-les-Bains Chambéry** : l'emplacement privilégié du territoire et la qualité de vie des habitants seront préservés au quotidien si les transports sont simples pour tous.

Le réseau de transport urbain J'ybus vise donc à offrir de multiples possibilités de déplacement aux usagers, en combinant facilement et rapidement plusieurs modes de transports. Toutes les lignes du réseau J'ybus transitent ainsi par la gare SNCF de Rumilly pour assurer les correspondances avec les lignes interurbaines 31, 32 et 33 et les différentes lignes TER.

PENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LES HABITANTS

La création de J'ybus s'inscrit dans une **démarche globale de développement de la mobilité durable**, portée par les élus communautaires.

La mise en place du réseau de transport urbain répond aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il traduit aussi concrètement la 1^{ère} étape clé du Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures voté en 2013.

À terme, il s'agira de **consolider et pérenniser le réseau de lignes de bus interurbain** :

- entre Annecy et Rumilly > desserte des bourgs du territoire (Marcellaz-Albanais, Sâles, Vallières-sur-Fier...)
- correspondance avec les trains au niveau du pôle d'échanges de la gare de Rumilly.

Une **étude de faisabilité d'un service de transport à la demande** est prévue pour répondre aux besoins de ceux qui ne pourront bénéficier d'une desserte par le réseau urbain ou le réseau interurbain.

PARTAGER LA GESTION, OPTIMISER LA PRESTATION

Rumilly Terre de Savoie est devenue actionnaire de la Sibra en 2015 pour faciliter la gestion du réseau. Les deux entités interviennent de façon complémentaire.

La Communauté de Communes a confié à la Sibra, en tant qu'opérateur interne, la gestion et l'exploitation de J'ybus. Adopté en Conseil communautaire en mars dernier, un contrat d'obligations de service public lie la Sibra à la Communauté de Communes pour 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Certains services (marketing, contrôles et suivi financier) ont été mutualisés avec les équipes du siège de la SIBRA à Vovray pour maîtriser les coûts.

RUMILLY TERRE DE SAVOIE, autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire intercommunal	La SIBRA, opérateur interne
définit l'offre de service de transport et le programme de développement du réseau,	recrute et gère le personnel (9 conducteurs issus du bassin rumilien et un responsable d'exploitation)
met à disposition de la Sibra les moyens nécessaires à l'exploitation du réseau : véhicules, dépôt, poteaux d'arrêt...	assure les transports dans le respect des itinéraires, horaires et de la qualité de service prévus,
finance la création du réseau (travaux, fournitures...),	conseille et réalise les études de l'évolution des lignes du réseau
définit les tarifs	conçoit et gère le plan pluriannuel de promotion du réseau (supports commerciaux, informations aux voyageurs)
délivre les abonnements	entretient et nettoie les installations et véhicules
informe les clients	encadre les missions du sous-traitant Voyages Grillet qui assure la gestion des lignes 2 et 3
assure l'information et la réservation de la ligne à la demande (ligne 3)	

MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2018-2019

785 000
EUROS HT

COÛT D'EXPLOITATION ANNUEL PRÉVISIONNEL DU RÉSEAU

740 000
EUROS HT

RECETTES ATTENDUES

VERSEMENT TRANSPORTS

550 000
EUROS

PARTICIPATION BUDGET PRINCIPAL

250 000
EUROS

RECETTES COMMERCIALES

60 000
EUROS

VOUS BOUGEZ, LE TERRITOIRE AUSSI !

Alternative à la voiture, J'ybus contribue à la qualité de vie de tous au quotidien. Le réseau de transport urbain accompagne les évolutions de la société en termes de mobilité :

■ **UN MOYEN DE DÉPLACEMENT POUR LES PERSONNES SANS VOITURE**
> élèves, personnes âgées, voyageurs SNCF

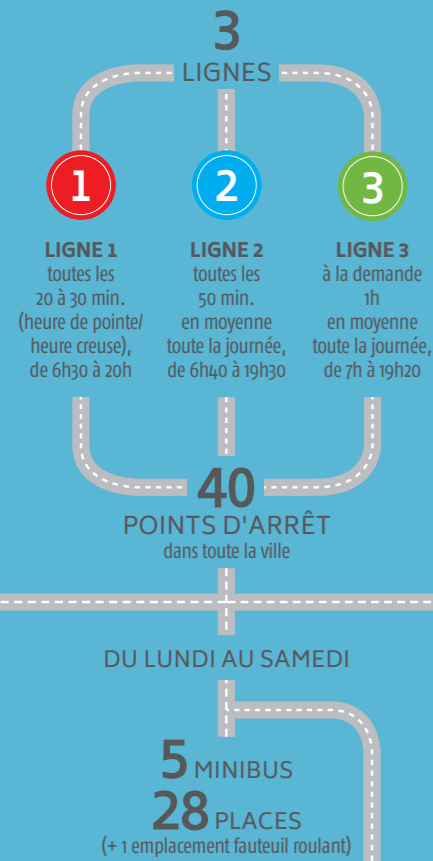
■ **UNE ALTERNATIVE À LA VOITURE POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS**
> domicile-travail, loisirs, achats...

■ **UNE DÉMARCHÉ DURABLE EN PHASE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE**
> construction du collège et de l'écoparc tertiaire, mutation du quartier de la gare, revitalisation du centre ancien, desserte du centre hospitalier.

TROIS LIGNES POUR UN QUOTIDIEN FACILE

J'ybus, c'est 3 lignes de bus pour desservir les principaux sites de la ville de Rumilly : quartiers d'habitat, zones d'activités et de commerces, espaces de loisirs, équipements structurants...

Le réseau urbain propose une offre de service performante adaptée à la mobilité urbaine rumillienne. Les horaires sont adaptés aux horaires de travail et au rythme de vie des usagers (déplacements professionnels et personnels) et l'accueil des visiteurs. Suivez le guide !



LES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DE J'YBUS

2015 DÉBUT
Analyse des besoins de mobilité

SEPTEMBRE À MARS 2016
Définition de l'organisation spatiale du réseau

2016 MARS
Définition et localisation des points d'arrêts

AVRIL À SEPTEMBRE
Offre de services et projection de fréquentation

OCTOBRE
Définition des moyens techniques et humains nécessaires

2017-2018
Estimation financière du coût d'exploitation

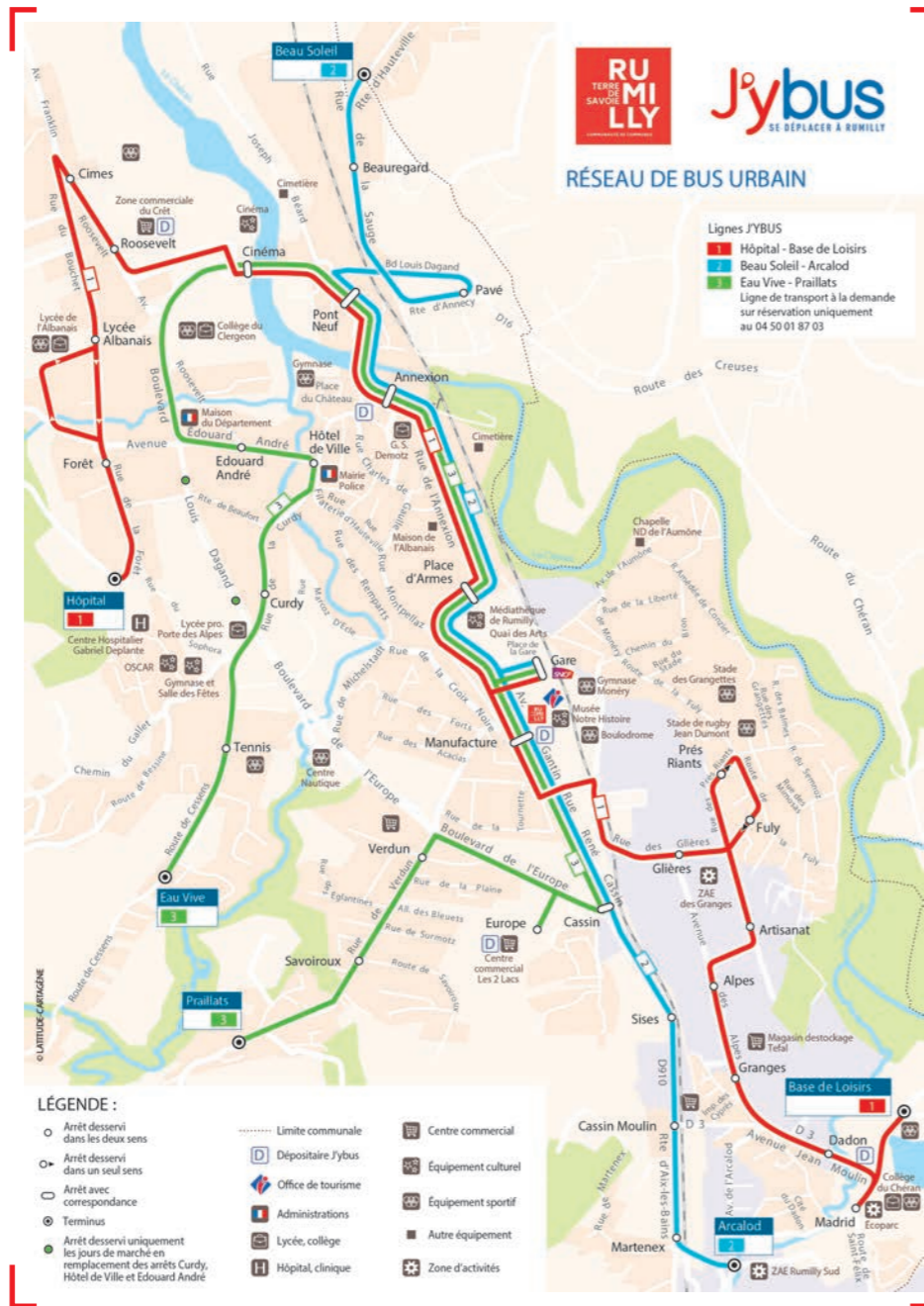
2019 MARS-AVRIL
Équipement des arrêts de bus, installation de 71 totems aux arrêts

JUIN
Mise en ligne de www.jybus.fr

JUIN-JUILLET
Travaux d'aménagement sur le site de Broise

JUILLET-AOÛT
Réception des minibus

14 SEPTEMBRE
Ouverture du réseau J'ybus au public



www.jybus.fr
Plan des lignes, arrêts, horaires et tarifs (à partir du 1^{er} juin)

TRANSPORT SCOLAIRE

RENTÉE 2019 : DES RENFORTS POUR PLUS DE CONFORT

À la rentrée de septembre, les services de transport scolaire sont renforcés le matin et l'après-midi. Les renforts mis en place à 9h et 15h45 assurent la desserte de toutes les communes du territoire, pour leurs principaux arrêts. Un gain de temps au quotidien et un confort pour les élèves.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, la **Communauté de Communes assure la gestion de l'ensemble des circuits de transports scolaires sur son territoire**. L'existence des anciennes « adaptations scolaires » des lignes 31, 32, 33 avait engendré une inégalité de traitement entre communes : 4 autocars desservaient 8 communes sur 4 circuits, à 9h et 15h45. En prévision de la rentrée 2019-2020, **le service a été restructuré pour harmoniser le service et mieux desservir le territoire** : 6 autocars desserviront les principaux arrêts de toutes les communes, à 9h et 15h45.

INFOS

Service transports
transports@rumilly-terredesavoie.fr
04 50 01 87 03
lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00
mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

MOBILITÉS DOUCES

Alternative à la voiture particulière, le réseau urbain J'ybus s'accompagne d'autres moyens de transport. À court, moyen et long terme, la Communauté de Communes mènera des actions complémentaires pour développer les mobilités douces.

Côté transports, un territoire en grande partie rural comme Rumilly Terre de Savoie doit **penser les déplacements dans la complémentarité**. L'enjeu ? Contenir la circulation des voitures, sources de bruit, de pollution et grandes consommatrices d'énergie pour un petit nombre de passagers. Le schéma directeur des déplacements et des infrastructures conçu en 2013 vise ainsi à **promouvoir les déplacements doux** :

- services de mobilité alternative : autopartage, covoiturage...
- déploiement de pistes cyclables et voies vertes
- renforcement des cheminements piétons
- aménagement du quartier pôle-gare de Rumilly pour inciter les usagers à utiliser le train.

OFFRES DÉCOUVERTE

Vous êtes titulaire d'un abonnement transport scolaire ?

■ LA FORMULE ANNUELLE «SCOLAIRE +» donne accès à J'ybus pour seulement 24€ de plus !

■ À PARTIR DU 14 SEPTEMBRE, LES 3 LIGNES DE J'YBUS SONT OPÉRATIONNELLES ET GRATUITES LE PREMIER MOIS...

Sautez le pas et essayez J'ybus ! (réseau gratuit du 14/09 au 14/10)

DÉPLACEMENTS DOUX



LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES, NOUVELLE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

En mars 2019, le Conseil communautaire s'est positionné en faveur d'une prise de compétence intercommunale pour la création, l'aménagement et l'entretien de liaisons cyclables, structurantes pour le territoire.

Ces liaisons cyclables comptent des pistes cyclables, bandes cyclables et voies partagées. Elles peuvent intégrer divers équipements et aménagements :

- ouvrages et aménagements de sécurité,
- ouvrages de franchissement des brèches naturelles, ruisseaux et fossés,
- accotements, talus et fossés de l'infrastructure cyclable en site propre,
- signalisation verticale de direction, de police ou danger,
- signalisation horizontale y compris les traversées des voies routières,
- aménagements paysagers directement liés au projet,

- équipements mobiliers associés aux liaisons cyclables : bancs, tables, poubelles, stationnements vélos, points d'eau et panneaux d'information...

La priorité de la Communauté de Communes : une « dorsale Nord-Sud » traversant le territoire et reliant le Val de Fier aux étangs de Crosagny via Rumilly. Cette infrastructure majeure pour le développement de l'usage des vélos se réalisera en plusieurs sections. Les études seront lancées en 2019 en coopération avec les collectivités voisines ayant le projet de prolonger cet itinéraire sur leur propre territoire respectif (vers Aix-les-Bains, Annecy, Seyssel...).

AUTOPARTAGE : NOUVEAU SERVICE DE MOBILITÉ PARTAGÉE

Rumilly Terre de Savoie expérimente l'autopartage à Rumilly, par un soutien financier et technique. Un service complémentaire aux modes de déplacements alternatifs déjà disponibles.

À la rentrée 2019, deux stations « Citiz » de véhicules en autopartage seront installées à Rumilly : l'une sur le parking de la gare, l'autre sur la Place des anciennes casernes, avec un emplacement pour véhicule électrique.

Concrètement ? Citiz propose des voitures en libre-service accessibles 24h/24, 7j/7 pour 1h ou plus.

Utilisées successivement par plusieurs personnes, elles offrent aux conducteurs occasionnels un service simple, flexible, pour un coût proportionnel à l'usage (durée et distance parcourue).



Inscription à l'agence Citiz ou sur alpes-loire.citiz.fr

Réservation via l'appli mobile, internet ou par téléphone

TOURISME VERT



PRATIQUES DE PLEINE NATURE

À pied ou à vélo : la randonnée fait partie des activités nature en plein essor. Le Département déploie une politique randonnée à son échelle. Sur le territoire intercommunal, l'offre s'étend et se diversifie aussi. Pratiques ludiques ou techniques : il y en a pour tous les goûts !

Le territoire intercommunal est particulièrement adapté aux activités nature. Zones humides, boisements et bocages, pelouses sèches et friches sur argile : les milieux naturels présentent une belle diversité et trois domaines paysagers distincts : plaine, moyenne montagne et espace collinéen.

DES SENTIERS POUR TOUS LES NIVEAUX

Sur le territoire, deux types de pratiques cohabitent : une pratique majoritaire « loisirs plaisir », une pratique sportive plus technique. La Communauté de Communes veille à répondre à la diversité des randonneurs et de leurs attentes. Le projet de territoire s'articule autour de randonnées « évasion nature » et prévoit les aménagements suivants :

- Finalisation des sentiers existants inscrits au PDIPR : balisage, panneaux d'accueil, parkings, table d'orientation et de lecture (ex : sentier des balcons de la montagne des Princes et de la Chapelle de Ligny).
- Création de deux sentiers VTT
En complément des 8 itinéraires vert et bleu labellisés existants, la Communauté de Communes a créé « Le Clergeon », nouveau sentier VTT de niveau noir reliant la Maison du Vélo au sommet du Clergeon. Une autre boucle VTT sera balisée en 2020.
Ces aménagements à l'ouest du territoire étoffent l'offre actuelle (sentiers rouge et noir), avec un maillage de sentiers tous connectés au départ de la base de loisirs de Rumilly.
- Création d'une boucle pédestre
À l'est du territoire, il est prévu de créer une boucle pédestre, adossée aux sentiers VTT FFC et aux chemins d'initiative communale. Au départ de la base de loisirs, elle reliera 10 communes.

Suite à la mise en œuvre du Schéma directeur de la randonnée initié en 2016, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie compte :

- 10 sentiers inscrits au PDIPR (5 pédestres et 5 VTT) soit 130 km,
- 6 sentiers VTT labellisés FFC hors PDIPR soit 85 km,
- 74 kms de sentiers communaux, soit 10 parcours dont les communes assurent la gestion et l'entretien.

SENTIERS

UNE LOGIQUE D'ENSEMBLE

Dans le cadre de la nouvelle politique randonnée du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, chaque collectivité compétente en matière de sentiers de randonnée doit se doter d'un schéma directeur, pour inscrire ses sentiers au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et assurer la gestion des sentiers. Deux schémas d'aménagement se complètent :

- LE PDIPR assure la préservation des chemins, la continuité des itinéraires pédestres, équestres et VTT et la valorisation du patrimoine naturel et culturel local.

- LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SENTIERS INTERCOMMUNAUX structure l'offre sur le territoire de Rumilly Terre de Savoie, planifie pour 5 ans l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers et valorise l'offre randonnée. Voté par la Communauté de Communes en 2016, le schéma directeur s'achèvera fin 2020.

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

TERRITOIRES D'INDUSTRIE : « RUMILLY USSES ET RHÔNE » SUR LES RANGS

Réunies sous un même nom, les Communautés de Communes Rumilly Terre de Savoie et Ussets et Rhône compteront au second semestre 2019 parmi les 141 Territoires d'industrie de l'Hexagone.

Sur notre territoire, la démarche est le fruit d'une étroite collaboration entre élus, acteurs industriels locaux, Comité d'Action Economique et partenaires. L'enjeu : **soutenir le potentiel industriel local et les projets de reconquête industrielle ou de développement.**

Lancé par le Premier Ministre lors du Conseil national de l'industrie en novembre 2018, le programme « Territoires d'industrie » a vocation à soutenir « des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités – situés dans les campagnes, les espaces périurbains, les villes petites

et moyennes – qui présentent une forte identité et un savoir-faire industriels ».

La stratégie nationale s'appuie sur **4 piliers : attirer, recruter, innover et simplifier.** La signature d'un contrat « Territoires d'industrie » formalise les engagements pris par les acteurs (Etat, collectivités, industriels, partenaires publics/privés) sur la base d'actions ou de fiches-actions. Un budget de plus de 1,3 milliard d'euros doit être alloué aux 141 territoires d'industrie identifiés, en priorisant les moyens financiers.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COHÉRENTE

Rumilly Terre de Savoie a engagé une étude pour définir sa stratégie économique. Donner de la cohérence aux actions et construire des partenariats dans la durée avec les acteurs du territoire et de l'environnement permettra de renforcer l'action intercommunale auprès des entreprises.

La démarche s'inscrit dans le prolongement d'actions existantes, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi-H. L'objectif : **construire une vision partagée sur le positionnement et l'avenir du territoire en matière de développement économique.**

La Communauté de Communes est accompagnée par le cabinet CEIS, pour un travail en 3 phases : diagnostic prospectif, stratégie, plan d'actions... La Communauté de Communes a réalisé le schéma des Zones d'Activités Economiques pour soutenir la stratégie foncière et immobilière de la collectivité et la stratégie « Territoires d'industrie ».

INFOS

Rejoignez l'association des chefs d'entreprises du territoire

COMITÉ D'ACTION ECONOMIQUE (CAE) RUMILLY ALBY DÉVELOPPEMENT : www.cae-asso.fr
communication@cae-asso.fr
04 50 64 68 06

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise et cherchez un accompagnement financier ?

INITIATIVE GRAND ANNECY : www.initiative-grand-annecy.fr

EN CHIFFRES

■ POPULATION (2016)
31 027 habitants,
+ 1,85% de croissance annuelle
2010-2017

■ POPULATION ACTIVE (2015)
16 744

■ CHÔMAGE (JUIN 2018)
992 demandeurs d'emploi

■ 9 836 EMPLOIS (2015)
dont 8 503 emplois salariés
et 1 333 emplois non salariés

■ 2 746 EMPLOIS INDUSTRIELS /
soit 32% de l'emploi salarié (2015)

■ 1646 ENTREPRISES
dont 148 industrielles (2017)

■ 51,9% D'EMPLOIS
DANS LA SPHÈRE PRODUCTIVE (2014),
soit + 1 178 emplois entre 1975 et 2014

GESTION DE L'EAU

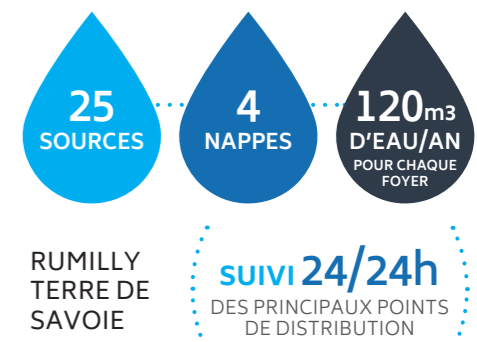
PRÉVENTION SÉCHERESSE : DE LA VIGILANCE

Les niveaux les plus bas ont été enregistrés dans les nappes du territoire en 2018. Le service de l'eau entretient le réseau pour éviter et limiter les déperditions.

Le territoire est principalement alimenté par des sources gravitaires, dont le débit est lié aux précipitations. Si la qualité de l'eau est bonne, le stockage dans le sol est faible. Hors périodes de précipitations, 4 forages permettent de capter l'eau dans les nappes phréatiques. Les services de l'eau suivent leur niveau chaque jour, avec un constat : les récents étés très secs ont conduit à puiser dans les réserves, avec un impact sur les capacités de renouvellement des nappes.

Économiser l'eau passe en priorité par l'amélioration du rendement, soit la capacité du réseau à ne pas perdre d'eau entre les points de prélèvement (source) et de livraison (compteur d'eau).

La bonne gestion et l'entretien des réseaux garantit leur performance : les services s'attachent donc à identifier les fuites, via la **recherche acoustique** (écouter les bruits des réseaux) et la **sectorisation nocturne** (déduire les secteurs « fuyards » en séparant le réseau en petits secteurs).



EXEMPLE DE GESTION D'UNE FUITE DÉTECTÉE À THUSY : LES ÉTAPES DE LA RÉPARATION

< 20 KM >

> Repérage d'un débit anormal de 2m³/h par la télégestion

> Recherche sur les 20 km du réseau de distribution (1 semaine)

> Terrassement pour réparer la conduite.

Non réparée, la fuite aurait généré une perte de 17 520 m³/an, soit la consommation annuelle de 146 foyers.

CONTRAT RIVIÈRES : UN LABEL ET UN SITE PILOTE

Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) s'est engagé dès 2010 aux côtés du Fond pour la conservation des rivières sauvages, pour valoriser le patrimoine naturel local. À la clé : la création du label « Site rivières sauvages ».

Le Label « Site rivières sauvages » vise à améliorer la protection et la conservation des rivières présentant un bon fonctionnement écologique : il s'appuie notamment sur la qualité de l'état de préservation de l'écosystème. Le Chéran est l'un des 4 bassins versants pilotes de la démarche. Outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante, il valorise les sites retenus : marque de qualité « environnementale » auprès du public, récompense des acteurs du territoire pour la gestion exemplaire de la rivière (pêcheurs, Parc naturel, etc), valorisation collective d'un territoire d'exception. Ce label français est en cours de traduction et d'extension au niveau européen.



QUELS SONT LES MEILLEURS MODES DE GESTION POUR NOS SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ?

■ LES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SONT ORGANISÉS SELON DEUX MODES DE GESTION : une délégation de service public confiée à Veolia sur la ville de Rumilly et une régie sur le reste du territoire.

La Communauté de Communes a lancé une étude d'ampleur :

- ÉTAT DES LIEUX DE LA GESTION ACTUELLE,
- COMPARAISON DES OPTIONS DE GESTION POSSIBLES,
- MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MODE DE GESTION DES SERVICES D'EAU.

GESTION DES DÉCHETS

DÉCHÈTERIE : SÉCURITÉ, CAPACITÉ, PRATICITÉ

Depuis 2017, une réflexion a été engagée au sein de la Communauté de Communes pour améliorer la sécurité du site et optimiser la qualité du service pour l'ensemble des usagers. Les études de conception sont en cours, les travaux devraient démarrer en fin d'année.

La déchèterie intercommunale fera l'objet d'une remise à niveau d'envergure. Celle-ci facilitera l'accueil des publics sur le site et la gestion des flux.

- L'extension de deux quais supplémentaires agrandira les quais haut et bas et facilitera les dépôts de pneus et gravats,
- Un bâtiment sera construit pour remplacer le local des gardiens, devenu vétuste, et sécuriser certains flux de déchets,
- Un contrôle d'accès sera mis en place pour limiter l'accès aux seuls administrés et professionnels du territoire et pour fluidifier la circulation sur site,
- Une aire d'attente sera aménagée à l'entrée pour limiter l'encombrement sur la voie publique en périodes de forte affluence,
- L'accent sera mis sur la sécurité pour lutter contre le vandalisme (clôture, portails, alarme et caméra, haie défensive) et la mise en conformité en matière de réglementation incendie notamment.



CONTRÔLE D'ACCÈS : LECTURE OPTIQUE

En cohérence avec les déchèteries du secteur Grand Lac et Grand Chambéry, l'entrée du site sera dotée d'un contrôle d'accès par lecture des plaques minéralogiques. Concrètement, 2 barrières jalonnent le parcours des usagers :

- 1^{ère} barrière entrée : lecture de plaque et limitation du nombre de véhicules sur le quai haut,
- 2^e barrière sortie : blocage d'accès et comptage des véhicules.

Des informations plus précises sur les modalités d'inscription seront communiquées aux usagers préalablement à la mise en route.

TRI & PRÉVENTION : TOUS CONCERNÉS !

L'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité permettent de réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets. Mieux trier contribue à limiter la hausse des coûts de gestion.

Chaque habitant produit une quantité croissante de déchets, que la collectivité prend en charge (traitement, enfouissement, incinération), induisant des coûts de gestion des déchets eux aussi en croissance. Collectivité, agents, usagers : la prévention des déchets est l'affaire de chacun et profite à tous. Réduire nos déchets, c'est aussi limiter la consommation de ressources et agir très concrètement pour la qualité de l'environnement. La prévention recouvre deux types d'actions :

- la prévention quantitative s'attache à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou substances qui grossissent le flux de déchets,

- La prévention qualitative vise à réduire la nocivité du produit à la conception et lors du traitement du déchet.

L'économie circulaire s'inscrit pleinement dans la logique d'optimisation des ressources : l'ADEME la définit comme « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».

COMPOSTAGE AGRICOLE : CONSOLIDER LA FILIÈRE LOCALE

Les déchets verts collectés sur le territoire sont réutilisés sur le territoire à 10 km environ aux alentours du site de Broise. Dans un esprit d'économie circulaire, l'ensemble des déchets verts collectés est broyé et criblé sur la plateforme de Broise. Ces déchets sont ensuite transférés directement auprès d'agriculteur pour une utilisation en valorisation organique en champ. Pour garantir la qualité du produit, des analyses sont réalisées.

La solution vise à :

- maintenir une filière locale de recyclage,
- produire un compost à forte qualité agronomique,
- remplacer partiellement la fertilisation minérale actuelle,
- réduire le coût du recyclage des déchets verts pour les agriculteurs-utilisateurs et la collectivité.

Le prestataire s'engage notamment à préparer les déchets végétaux en les transformant en matière végétale normée (type 6 NFU 44051), évacuer les matières à composter, assurer le suivi du compostage et contrôler son utilisation finale. Deux prestations seront gratuites pour les agriculteurs utilisateurs : fourniture de la matière végétale livrée bord de parcelle, suivi technique et analytique du compost produit, y compris conseil technique à l'utilisation.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

> 148 COMPOSTEURS FOURNIS EN 2018.

Conditions : résider sur l'une des 17 communes du territoire, avec un jardin (nouvelle acquisition possible au bout de 5 ans).

COMPOSTAGE PARTAGÉ

> 17 SITES EN FONCTIONNEMENT.

> 2 SITES EN PIED D'IMMEUBLE INSTALLÉS EN 2018.

La construction de logements collectifs doit prévoir un emplacement pour la mise en place d'un site de compostage partagé.



DÉFI ZÉRO DÉCHET

32 foyers ont participé du 17 septembre au 14 décembre 2018 au défi Zéro Déchet organisé par Rumilly Terre de Savoie :

www.rumilly-terredesavoie.fr

ZONE DE GRATUITÉ

- Les participants ont pesé leurs déchets sur deux périodes de trois semaines, ce qui a permis de mesurer la réduction. Des ateliers en octobre et novembre ont accompagné la démarche des familles : visite de l'usine d'incinération du SIFEFAGE, sensibilisation aux consignes de tri, atelier « fabrication de dentifrice » proposé par Oscar dans le cadre de la Fête de la science, réalisation d'un carré potager et partage de bonnes pratiques en matière de compostage, atelier « diagnostic réparations et réglages » à la Maison du vélo, fabrication de produits ménagers à l'Espace Croisollet, bar à eau et conférence sur l'eau du territoire à la Médiathèque de Rumilly, atelier Furoshiki à la Médiathèque de Rumilly.

La Communauté de Communes a organisé le 17 novembre dernier la 6^e édition de la Zone de gratuité à la salle des fêtes de Vallières-sur-Fier. Alternative à la déchèterie pour des objets propres et en bon état, ce rendez-vous est aussi une fenêtre sur d'autres modes de consommation.

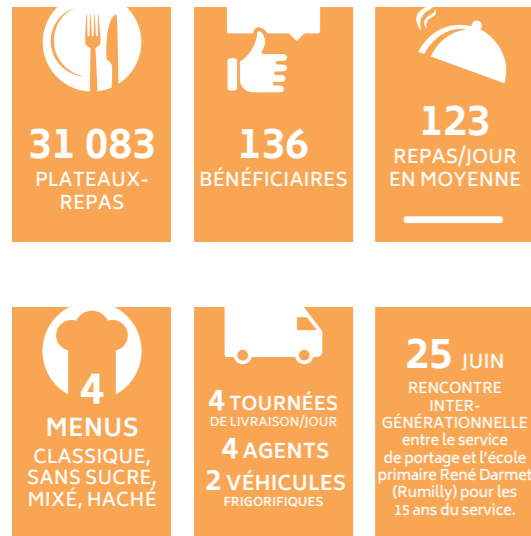
- LE BILAN EST TRÈS POSITIF : 719 visiteurs, 3,5t d'objets déposés et 3,26t d'objets récupérés (vêtements, chaussures, jeux, dvd, livres, matériel de sport, petit électroménager).

PROCHAINE ÉDITION
PRINTEMPS 2020
DÉFI ZÉRO DÉCHET

RUMILLY
30 NOVEMBRE 2019
ZONE DE GRATUITÉ
Bénévoles, faites-vous connaître !

PROJETS
GOURMET BAG
ET COMMERÇANTS ZÉRO DÉCHET

GÉNÉRATIONS



PORTAGE À DOMICILE : 15 ANS DE PARTAGE

Rumilly Terre de Savoie a repris la livraison des repas à domicile en 2004, service clé dépassant largement la dimension alimentaire.

Le portage est un dispositif d'aide à domicile destiné aux personnes du territoire en perte d'autonomie. Ce service conjugue **prévention de la dénutrition, maintien à domicile et lien social**. Les paniers-repas sont préparés par la cuisine centrale de l'hôpital de Rumilly sous le contrôle d'une diététicienne, garante de l'équilibre nutritionnel des repas.

La signature d'un nouveau marché sera l'occasion d'apporter quelques changements, dès le mois de Juillet, en vue d'**améliorer la prestation actuelle**. Ces changements porteront sur :

- variété : choix quotidien entre 2 menus, plus de pâtisseries,

potages plus variés, avec une alternative le soir en période estivale,

- priorité à la cuisine régionale et de saison,
- menus à thèmes et menus festifs plus fréquents,
- grammages des portions revus à la hausse,
- contenants en matières recyclables.

Les tarifs réajustés au 1^{er} juillet restent fidèles à la politique tarifaire : les bénéficiaires payent le prix du repas facturé par le fabricant tandis que la collectivité prend en charge les coûts de fonctionnement, de personnel et de livraison.



Accueil physique et permanence téléphonique : 8h30-12h
portagedesrepas@rumilly-terredesavoie.fr
04 50 01 87 00

TROTTIN'RAM : UN VRAI LIEU D'ÉCHANGES

Situé à Vallières-sur-Fier, le Relais des Assistants Maternels et Parents (Ram) est un lieu ressource neutre et gratuit : accueil, écoute, échange, éveil et animation en sont les piliers. Il s'adresse aux parents, aux assistants maternels du particulier employeur du territoire ainsi qu'aux personnes désirant devenir assistant maternel.

Trottin'Ram propose **des animations collectives dans les locaux du Ram**, au centre de loisirs « Do'minos » à Rumilly et dans quatre bibliothèques du territoire : 75 ateliers d'éveil et 30 séances de lecture en bibliothèque ont eu lieu en 2018.

Des manifestations extraordinaires ont aussi lieu : pique-nique au parc du centre de loisirs du Bouchet à Rumilly, festival itinérant « Petit Patapon » avec 2 séances de lectures interactives au Quai des Arts à Rumilly, journée départementale

des assistants maternels à la Roche-sur-Foron, soirées à thèmes pour les parents et professionnels, pièce de théâtre musicale intitulée « Sea Bémol ».

Depuis mai 2019, un intervenant extérieur propose **des séances d'éveil musical** (8 séances de 45 mn, sur 4 demi-journées), reconduites l'année prochaine si la formule plaît. D'autres projets collectifs sont en réflexion : séances de psychomotricité, yoga pour enfant.

TEMPS FORTS

L'ÉVEIL MUSICAL DONNE LE TON

Rumilly Terre de Savoie fédère depuis 2010 les initiatives des écoles des communes de son territoire en matière d'éveil musical. La démarche associe accès à la culture, pédagogie et équité.

Chaque année, la Communauté de Communes vote un budget annuel de 66 500€ pour **financer les projets originaux et innovants élaborés par les équipes pédagogiques** des écoles.

L'enveloppe concerne :

- la prise en charge directe des intervenants ou artistes extérieurs,
- un soutien financier pour l'accès à un spectacle vivant, en lien avec le projet d'école,
- un soutien financier pour des musiciens accompagnant les spectacles de restitution dans les écoles.

La Communauté de Communes a à cœur de répondre au plus grand nombre de dossiers pour **élargir les pratiques d'éducation musicale et développer l'échange entre écoles** via la mutualisation des ressources. Pour l'année 2018-2019, 20 groupes scolaires, soit 99 classes ou 2 348 élèves ont partagé le plaisir de la pratique musicale. La Communauté de Communes a ainsi aidé 22 projets, sur des thèmes variés : « tous les animaux du monde », « tour d'Amérique en musique », « musique et rythmes africains », « l'enfance en chansons », « le cirque en rythme et en musique ».



CINÉ D'ÉTÉ : 11 ANS LA TÊTE DANS LES TOILES

Depuis 2009, la Communauté de Communes organise chaque été en juillet-août des séances gratuites de cinéma en plein air sur son territoire. Chaque année, 3 nouvelles communes sont associées à la démarche.

Cinébus74 assure la programmation, la diffusion et la projection des films, sortis en salle depuis 1 an minimum (droits de diffusion). La sélection des films retenus pour chaque édition est réalisé en commun par les élus du groupe Culture,

avec la participation des référents des communes. Parallèlement aux projections, des animations (buvette, pique-nique...) sont parfois proposées par les communes en collaboration avec les associations locales.

AGENDA CINÉ D'ÉTÉ

VENDREDI 5 JUILLET À 22H Ferdinand Rumilly Quartier des Grumillons

VENDREDI 26 JUILLET À 22H Moi moche et méchant 3, Marcellaz-Albanais

VENDREDI 9 AOÛT À 21H30 Belle et Sébastien Bloye Place de l'église

SAMEDI 17 AOÛT À 21H30 Bécassine Thusy Terrain de l'école

RETOUR SUR... LA PASSERELLE

2018

MAI À SEPTEMBRE
(8 semaines)
Préparation et
fabrication en atelier

AOÛT
Début chantier
sur site

10 OCTOBRE
Pose de la
passerelle

26 OCTOBRE
Mise en service

MI-NOVEMBRE
Fin du chantier

La Passerelle reliant Rumilly et Boussy a été ouverte au public le 26 octobre dernier. L'infrastructure illustre sur le terrain les liens que s'attache à tisser Rumilly Terre de Savoie sur le territoire.

UN LIEN ENTRE HIER ET DEMAIN

Historiquement, une passerelle située sur un terrain privé en aval permettait de traverser le Chéran pour accéder au moulin. À sa disparition lors d'une crue, les habitants avaient sollicité sa reconstruction. Un nouveau projet a donc été intégré, dès le début du mandat en 2014.

Jean-Pierre Violette, vice-président de la Communauté de Communes en charge des équipements, des infrastructures et de l'accessibilité, explique : « il n'existait pas de passerelle entre Rumilly et Alby avant le pont d'Alby : il fallait trouver un point de traversée intermédiaire. Nous souhaitons aussi accompagner le développement du territoire, avec l'extension du secteur de loisirs côté Boussy, et la création de nouvelles boucles pédestres et vélos sur les secteurs pour développer l'offre touristique. »

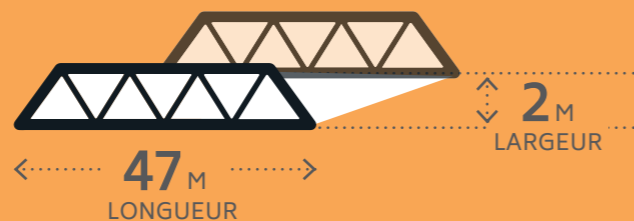
UNE INFRASTRUCTURE LOCALE & INTERCOMMUNALE

Trois éléments techniques ont guidé la réflexion des élus : la mobilité du lit du Chéran qui s'élargit par endroits selon le transport des alluvions, les crues centennales en initiant des études de faisabilité de la passerelle, la maîtrise des coûts en cherchant le point de traversée le plus étroit. **L'emplacement retenu bénéficie aussi de la proximité de voies existantes piétons et vélos sur les deux communes.**

La conception de la passerelle s'est appuyée sur une phase de concertation : « nous avons travaillé avec les communes concernées, le SMIAC (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran), les pêcheurs et les acteurs de l'environnement ». La Communauté de Communes retient d'abord l'un des projets proposés par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, ambitieux... mais hors budget. « Nous avons repris la réflexion, en donnant priorité à la forme et la qualité des matériaux, en intégrant le coût d'entretien de la passerelle sur 20 ans. » Le choix s'est finalement porté sur une structure aluminium, matériau noble qui se patinera avec le temps.

À LA CROISÉE DES USAGES

Acheminée par camion en 3 éléments et montée sur site, la passerelle répond à la diversité des usages : piétons, cyclistes, rollers et personnes à mobilité réduite partagent l'infrastructure. La passerelle est dotée de barrières avec de discrètes protections : « nous ne voulions pas boucher les perspectives : le lien avec l'environnement naturel reste très présent, même à hauteur d'enfant ». Restent quelques finitions à réaliser : l'enrobé, les aménagements et le ralentissement des vélos en accès à la passerelle, avec une chicane : « nous souhaitons responsabiliser les utilisateurs et préserver l'esprit de partage qui a guidé le projet de départ, mais la sécurité de tous est une priorité évidente ».



MONTANT DE L'OPÉRATION
615 000€ TTC

DONT ENVIRON **66%**
FINANCÉ PAR
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RUMILLY TERRE DE SAVOIE
SUBVENTIONS
> CONSEIL DÉPARTEMENTAL
125 125€
> RÉGION **86 875€**

LA COM COM EN BREF

BUDGET
PRÉVISIONNEL
PRINCIPAL

24,4
MILLIONS
D'EUROS
EN 2019

BUDGETS
ANNEXESEAU
ASSAINISSEMENT
DÉCHETS
ÉCONOMIE
TRANSPORTS
DÉPLACEMENTS

37,6
MILLIONS
D'EUROS



31 775
HABITANTS
[INSEE 2018]

SUPERFICIE

170,81
KM²



GOVERNANCE

La Communauté de Communes est un EPCI, Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

■ Président depuis 2008
(2^e mandat en cours) :
Pierre Blanc, maire de Sâles.

■ 9 Vice-présidents :

Aménagement du Territoire et Urbanisme : Sylvia Roupioz, Maire de Boussy

Développement économique : Pierre Béchet, Maire de Rumilly

Finances et Administration Générale : François Ravoire, Maire de Vallières-sur-Fier

Equipements, Infrastructures et Accessibilité : Jean-Pierre Violette, Maire-adjoint à Rumilly

Transports et Déplacements : Roland Lombard, Maire d'Hauteville-sur-Fier

Développement Social et Logement : Viviane Bonet, Maire-adjointe à Rumilly



Environnement :

Jean-Pierre Lacombe, Maire de Marcellaz-Albanais

Tourisme, Sport et Culture :

Jacques Morisot, Conseiller municipal à Rumilly

Relations avec les communes et Communication :

Jean-François Perissoud, Maire de Saint-Eusèbe

■ Conseil communautaire : 41 délégués titulaires,

■ Effectif des services = 70 agents.



La Communauté de Communes a été **créée en 2000 par les élus des 18 communes du territoire** avec un objectif : travailler dans la concertation, mutualiser les moyens et améliorer l'offre de services aux habitants et aux entreprises.

En 2018, elle s'est dotée d'une nouvelle identité, Rumilly Terre de Savoie, pour mieux valoriser la diversité et la complémentarité des richesses du territoire.

DYNAMIQUE LOCALE

■ 4 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

> ZAE Rumilly Nord
> Zone commerciale de Rumilly
> ZAE Rumilly Est
> ZAE Rumilly Sud

■ UN TISSU ÉCONOMIQUE RICHE ET VARIÉ

> Exploitations agricoles
> Grandes entreprises industrielles
> PME/PMI

COMPÉTENCES

La Communauté de Communes exerce

■ DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

> Aménagement de l'espace : SCOT, PLUi...
> Actions de développement économique et touristique
> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
> Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
> Accueil des gens du voyage
> Eau potable
> Assainissement

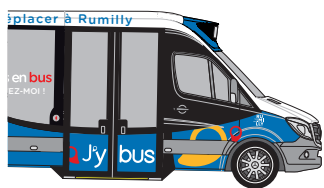
■ DES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

> Protection et mise en valeur de l'environnement : Plan Climat Air Energie Territorial...
> Politique de logement et du cadre de vie : Programme Local de l'Habitat
> Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : gymnase, passerelle...
> Action sociale d'intérêt communautaire : portage de repas, Relais Assistant Maternel et Parents...

■ DES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES TRANSFÉRÉES PAR LES COMMUNES

> Accessibilité : études
> Mobilité : transports, voies cyclables...
> Culture : éveil musical, Cinéma d'été

NOUVEAU ! À partir du samedi 14 septembre



À Rumilly, J'y vais en bus

**1 MOIS
GRATUIT**
pour découvrir
vos 3 lignes
de bus

Du 14/09 au 14/10/2019



Opération soutenue par
l'Etat-dotation de soutien
à l'investissement local



Jybus
SE DÉPLACER À RUMILLY

Informations J'ybus - Tél. 04 50 01 87 03 - www.jybus.fr